

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2025**

PROCÈS-VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 02 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Nombre de conseillers municipaux votants : 32

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Betty BOULOGNE pouvoir à Hélène BERNAERT
- Matthias PASCHAL pouvoir à Valérie DELPORTE
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Geoffrey FOURCROY pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Carol SILVESTRE
- Jean-Claude CONDETTE pouvoir à Irénée MIELLOT
- Virginie MALAYEUDÉ pouvoir à Raphaël JULES
- Régis ALTAZIN absent excusé

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame la Directrice Générale des Services procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les décisions prises depuis la dernière séance ont été déposées dans les tablettes ainsi que les procès-verbaux des séances de Conseil Municipal des 13 mars et 1^{er} avril 2025, qui sont soumis à l'approbation. Il demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur DELACOUR, Conseiller Municipal : « Dans les décisions, vous avez fait l'acquisition d'une maison place Jean Moulin ».

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur DELACOUR : « Ma question est simple, je voudrais savoir ce que l'on va faire de cette maison ».

Monsieur le Maire : « Il est prévu de la laisser dans cet état et de pouvoir en faire probablement une boutique pour les personnes du centre-ville ».

Monsieur DELACOUR : « Un commerce, vous voulez dire ? ».

Monsieur le Maire : « Oui tout à fait ».

Madame LEBON, Conseillère Municipale : « Cela fait une énième probabilité de quelque chose parce que si on compte toutes les acquisitions immobilières faites sur la commune, on ne voit toujours rien arriver là-dessus, ça fait quand même 5 ans ».

Monsieur le Maire : « Bien sûr Madame LEBON mais comme vous le savez, le temps est long ».

Madame LEBON : « Oui je sais mais, moi, je suis comme Saint Thomas ».

Monsieur le Maire : « Très bien, nous prierons pour vous donc ».

Madame LEBON : « C'est bien aussi également et dites-moi, j'ai entendu parler qu'il y avait un centre d'hébergement type Blanzy Pourre comme à Bréquerecque qui arriverait rue de la colonne près de la Côte d'Opale ».

Monsieur le Maire : « Alors je pense que vos informations ne sont pas les meilleures et les plus fraîches du monde. Ce n'est pas du tout le cas, c'est un centre médicalisé accompagné par l'hôpital psychiatrique et pour l'instant, il est à l'état de projet et nous n'avons aucune certitude de son ouverture ».

Madame LEBON : « Ah bon ? Ce n'est pas ce qu'on m'a dit, apparemment les appels d'offre seraient lancés donc on verra »

Monsieur le Maire : « Très bien. Y a-t-il des remarques sur les procès-verbaux ? Nous votons donc à l'unanimité »

Monsieur DELACOUR : « Si ce n'est qu'ils sont bien faits et je félicite les secrétaires qui les rédigent, voilà ».

Monsieur le Maire : « Merci pour cette remarque et nous confirmons l'efficacité de nos assistantes ».

Les procès-verbaux sont approuvés, à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter pour l'élu qui présidera le vote pour le Compte Administratif 2024 (vote à main levée) et propose le nom de Monsieur René WIART, conseiller municipal délégué et doyen de la majorité.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CARON, adjointe aux finances.

1) Approbation du Compte de gestion du receveur 2024 dressé par Madame Laurane Merrall.

Madame CARON, Adjointe : « Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Pour cette première délibération, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Toutes les opérations, aussi bien en dépenses, en investissement, en fonctionnement pour 2024 vous ont été présentées. Le receveur, quant à lui, s'est assuré en vérifiant toutes ces écritures qui sont ressorties comme régulières et suffisamment justifiées ».

Monsieur DELACOUR : « Merci Madame Caron, le compte de gestion est quand même intéressant parce qu'il fait une petite comparaison avec l'exercice précédent et moi personnellement, je trouve qu'il est plus digeste que le compte administratif, enfin c'est une remarque personnelle. Je voudrais simplement aller sur la page 6 où je remarque qu'il y a la comparaison toujours avec 2023, je rappelle aussi qu'on est en train de voir l'exercice 2024 pour éclaircir les esprits. Je remarque que les disponibilités, c'est à dire ce qu'on avait en portefeuille, le compte chèque si vous voulez, a diminué. On était à 6 millions, on est passé à 4 millions, c'est une remarque, on a moins 2 millions par rapport à l'exercice précédent.

Autre petite remarque, il y a le résultat d'exercice en page 7, on voit l'exercice 2024, celui qui nous intéresse. On a un résultat positif de 1 215 000 € et quelques euros et en comparant à celui de 2023 qui était de 2 761 000 €, il y a une baisse de moitié du résultat, ce sont des remarques tout à fait objectives que je fais, il n'y a pas de question là-dessus c'est quand même intéressant et bien synthétique ».

Madame CARON : « Alors l'année 2023 a été une année exceptionnelle, comme vous le savez, on l'a déjà vu ensemble. On a aperçu les 1 million moratoire, on a eu l'emprunt, etc. Par contre, sur le résultat global de clôture, on est quand même par rapport à 2020 sur 3 891 947 € comparé à 1 817 149 € en 2020 donc ce qui nous laisse un excédent, mais de toute façon on va le voir après. Pour l'année 2024, on est à 2 180 459 € lorsqu'en 2020 on était à 1 547 984 € et non 4 millions ».

Monsieur DELACOUR : « Vous parlez de quoi, là ? »

Madame CARON : « Je parle de l'excédent reporté qui est juste après le résultat global ».

Monsieur DELACOUR : « Non parce que, et c'est vrai que ce n'est pas simple, le résultat du compte administratif et celui du compte de gestion sont différents, ce ne sont pas les mêmes »

Monsieur le Maire : « On a bien compris Monsieur DELACOUR, cependant vous parlez bien de l'excédent ? »

Monsieur DELACOUR : « Oui, oui, je vous l'ai dit que j'étais objectif ».

Monsieur le Maire : « Voilà donc on utilise bien les mêmes termes, on parle bien de la même chose et Caroline vous précise et vous fait une référence par rapport à 2020 ».

Monsieur DELACOUR : « Oui mais il ne faut pas mélanger le compte administratif avec le compte de gestion, c'est tout. On va en parler après du compte administratif mais de toute façon c'est pareil, c'est parallèle. De toute façon, on tient compte des provisions ».

Monsieur le Maire : « D'autres remarques concernant ce compte de gestion ? Nous passons donc au vote ».

La délibération est approuvée à la majorité (votants : 32 / Pour : 26 /Abstention : 6)

2) Approbation du Compte Administratif communal 2024

Madame CARON : « Alors le compte administratif reprend l'exercice 2024, la totalité des prévisions budgétaires 2024, les réalisations et les restes à réaliser en section investissement. Le compte administratif 2024 se résume de la façon suivante :

La partie investissement avec un total des dépenses de 5 735 354,35 €, qui sont essentiellement composées par :

Le chapitre 21, immobilisations corporelles pour le bien-être et la sécurité de nos habitants avec par exemple :

- Article 21312 : les bâtiments scolaires pour un montant de 31 484,35 €.
- Article 21313 : les bâtiments sociaux et médico sociaux pour un montant de 92 516,86 €.
- Article 21314 : les bâtiments culturels et sportifs cette fois pour un montant de 176 172,48 €
- Article 2151 : ce sont les dépenses pour les réseaux de voirie pour un montant de 283 850 €

Ce sont nos principales dépenses avec également le chapitre 23, tout ce qui est immobilisations en cours pour un montant de 3 710 217,65 € dont des travaux d'installations techniques pour 914 100,90 €.

Enfin au chapitre 4581 c'est tout ce qui est opération sous mandat pour un montant de 211 576,02 €, ce sont l'effacement des réseaux Route de Calais pour 22 041,24 €, l'effacement des réseaux de la rue Mangin pour 189 480,78 € et enfin AVELO 3 mais ça c'est 54 €.

Pour ce qui concerne les recettes, nous avons un montant de 2 885 501,22 € principalement composé de fonds divers de réserves et de dotations pour un montant de 1 342 943,49 €, nous avons perçu les subventions d'investissement pour un montant de 862 745,83 € dont 428 123,18 € pour l'éclairage public et 90 000 € pour Brassens.

En tenant compte du solde négatif des restes à réaliser de moins 1 710 488,61 €, la section d'investissement présente un besoin de financement de 4 258 967,01 € au 31 décembre 2024, voilà pour la partie investissement. Pour ce qui est du fonctionnement, on a un total de dépenses de 13 256 449,11 € donc principalement composé par le chapitre 011, tout ce qui est charges à caractère général : l'énergie, fournitures de bâtiments, maintenance, prime d'assurance et j'en passe.

On a également le chapitre 012 pour les charges de personnel pour un montant de 6 897 526,39€ et enfin, le chapitre 65 pour 2 946 928,41 € qui concerne toutes les autres charges de gestion courante, notamment les indemnités des élus, les participations scolaires ou encore les subventions annuelles.

En ce qui concerne les recettes, nous sommes en fonctionnement à 14 472 036,22 €, composé principalement par le chapitre 70, tout ce qui est produits des services : concessions de cimetière, les produits du domaine public, on est à 664 667,13 €, chapitre très important dans ces recettes, impôts et les taxes pour un montant de 11 641 745,75 € et enfin, le chapitre 74, dotations et participations pour un montant de 2 015 035,55 €.

Il se dégage donc de la section fonctionnement un résultat de 1 215 587,11 € compte tenu de la reprise de l'excédent de 2023 de 5 224 838,47 €, la section de fonctionnement laisse apparaître un résultat cumulé positif de 6 440 425,58 €. Cet excédent va servir à financer la section d'investissement à hauteur de 4 258 967,01 €, le solde de 2 181 458,57 € sera repris budgétairement en recettes de fonctionnement du BP 2025 au chapitre 002 ».

Monsieur le Maire remercie Madame CARON et donne la parole à Monsieur DELACOUR.

Monsieur DELACOUR : « Merci, là vous avez passé complètement les ratios, d'habitude on les commente, bon moi je vais le faire ce n'est pas grave, je ne vais pas non plus faire les 10, je vous rassure. Les premiers, c'est à dire les dépenses réelles de fonctionnement rapportées au nombre d'habitants sont de 1 160,97 €, or, l'année dernière elles étaient de 1 144,62 € ça veut dire que les dépenses par habitant augmentent mais ça ce n'est pas trop grave.

En dessous, il y a la recette réelle de fonctionnement qui est de 1 295,41 € toujours par habitant, alors là où ça m'inquiète un petit peu plus, c'est que la recette en 2023 était de 1 453,17 € par habitant, donc on voit que ça s'écarte, d'un côté les dépenses augmentent mais par contre les recettes ne suivent pas.

Et enfin le ratio 10, alors je vais directement là-dessus, l'épargne brute mais ça je m'en suis longuement expliqué la dernière fois, on baisse. L'épargne brute par habitant on est à 10,21 alors qu'on était à 18,18 en 2023, c'est quand même un grand écart.

Je voudrais faire aussi un petit commentaire sur la page 7 sur l'excédent que vous dégagerez, il ne faut pas oublier qu'en section investissement, on a quand même un résultat négatif de moins 4 millions, quand vous dites en fonctionnement on a plus de 6 millions et je vous passe les centimes. En investissement on a un résultat négatif de moins 4 millions, c'est marqué en page 7, donc le résultat réel est de 2 180 000 € ».

Monsieur le Maire : « Sauf qu'on ne mélange pas le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, Monsieur DELACOUR »

Madame CARON : « On l'équilibre et on en sort l'excédent ».

Monsieur DELACOUR : « Oui mais globalement, si vous voulez, oui on en sort l'excédent ».

Monsieur le Maire : « Vous me permettez une petite question Monsieur DELACOUR, vous pouvez me rappeler d'où proviennent les recettes réelles de fonctionnement ? Qui les verse ? »

Monsieur DELACOUR : « C'est entre autres, le contribuable et la DGF aussi »

Monsieur le Maire le remercie.

Monsieur DELACOUR : « Non mais je sais, moi ça ne m'inquiète pas ça, ce qui m'inquiète c'est d'augmenter les dépenses et que les recettes ne suivent pas, le grand écart va finir par devenir de la gymnastique et ça va être difficile à maintenir. En plus, pour revenir à la page 7, moi j'ai fait la comparaison, cette année, vous avez un excédent global de 2 181 458 € et l'année dernière il était de 5 224 838 € donc on a quand même une baisse de 3 millions sur l'excédent global, alors on peut dire ce qu'on veut, mais ça baisse ».

Madame CARON : « Non, ce n'est pas une baisse puisqu'on se maintient exactement comme les années 2020, 2021, 2022, comme je le disais tout à l'heure, c'était une année exceptionnelle ».

Monsieur DELACOUR : « Alors pourquoi vous n'avez pas fait un tableau, on aurait comparé, ça fait dent de scie, voilà ».

Madame CARON : « Vous avez aussi tous les comptes-rendus de chaque conseil où c'est écrit dedans ».

Monsieur le Maire : « Je crois savoir Monsieur DELACOUR, que l'excédent moyen sur le mandat de 2014 à 2020 est d'environ 1 400 000 €. L'excédent moyen, c'est-à-dire, si on fait la moyenne de 2014 à 2020, comparons ce qui est comparable Monsieur DELACOUR »

Monsieur DELACOUR : « À ce moment-là, si vous voulez vraiment convaincre l'ensemble des Saint-Martinois, c'est de faire un petit tableau, puis on compare ».

Madame CARON : « On n'est pas là pour parler des années précédentes, on est là pour regarder 2024 »

Monsieur DELACOUR : « Ah non mais c'est important, il faut quand même en parler ».

Madame CARON : « Il faut le préciser bien sûr, parce que c'est ce que je disais, l'excédent reporté de 2019 sur 2020 n'était pas de 4 millions puisqu'il était en effet de 1 169 330 € ».

Monsieur DELACOUR : « On peut faire table rase du passé bien sûr, et petite remarque encore sur la page 10 où on voit que votre investissement, les dépenses en investissement ont augmenté de 78% puisqu'on est passé de 8 492 800 € d'investissements en dépenses alors qu'en 2023 on était à 4 500 000 €, donc c'est quand même pas mal en soi d'investir, on va dire. Par contre il faut que ça suive, faut que les recettes suivent et comme me fait remarquer ma collègue, qu'est-ce qu'il y a eu de fait avec tout cet argent ? Moi c'est l'interrogation que j'ai.

Maintenant, j'ai des questions à poser en page 23 sur quelques comptes, je vous rassure, je fais bref quand même car je sais que ce n'est pas forcément marrant ».

Monsieur le Maire : « Nous vous écoutons Monsieur DELACOUR ».

Monsieur DELACOUR : « En page 23, en immobilisations en cours, c'est une question que je pose tous les ans. On est à 5 396 000 € qu'est-ce qu'il y a dedans ? Je sais qu'il y avait Brassens puisqu'on est en train de transformer Brassens mais pas que quand même, rassurez-moi ».

Monsieur le Maire demande à Monsieur BONNINGUES d'apporter des précisions.

Monsieur BONNINGUES, responsable du service financier : « Bonsoir donc le chapitre 23 s'équilibre à 3 710 217 €, c'est celui-là dont vous voulez avoir le détail ? »

Monsieur DELACOUR : « Enfin le détail, savoir ce qu'il y a dedans, on sait qu'il y a Brassens mais... »

Monsieur BONNINGUES : « La grosse part, c'est 276 500 € pour Brassens, ensuite on a des travaux d'installations techniques, la vidéoprotection pour 175 000 €, les effacements de réseaux pour 192 000 €, les travaux de voirie, le marché à bons de commande de travaux de voirie pour 542 000 € et après ce sont des plus petites réalisations diverses ».

Monsieur DELACOUR : « Alors là je vais remonter un peu sur le compte 21, immobilisations corporelles c'est quoi dedans ? L'année dernière, je vous ai posé la même question d'ailleurs, je crois ».

Madame CARON : « Il y a le parcours santé, les jeux de la liaison douce pour 67 000 €, des modules techniques camions services techniques, 22 620 € parce qu'il faut bien les réhabiliter. Correction d'imputation du mandat sur les aires de jeux du Moka. On a également un radar pédagogique rue Apolline, on a 10 poubelles de rues, on a des bâches de protection pour le service des sports, enfin tout ce qui est sur le stade, voilà ».

Monsieur DELACOUR : « Là, je voudrais aller maintenant sur le fonctionnement, vous voyez, on va quand même assez vite, à la page 34. Le compte 6281 concours divers, ce sont les concours administratifs ou ça n'a rien à voir, pour 62 000 € »

Monsieur PARIS, service financier : « Non, c'est la cotisation au CNAS pour le personnel ».

Monsieur DELACOUR : « Les libellés sont quand même trompeurs. Le CNAS ce sont les œuvres sociales des municipaux et autres services extérieurs sur le 6288 parce que là, il a augmenté un petit peu aussi ».

Monsieur PARIS : « Alors c'est un compte divers, il y a surtout les sorties pour les écoles, donc piscine, patinoire, cinéma, quand ils vont à Samara, etc. et aussi les sorties du service des sports ».

Monsieur DELACOUR : « Enfin ça a augmenté, c'est l'inflation certainement. A la page 65, là je vais complètement sur la rentrée des investissements, vous savez quand vous faites un tableau et tous les investissements qui sont faits dans l'exercice, on les fait rentrer dans le tableau. Les 71 systèmes d'impression, ce sont des imprimantes ? »

Madame CARON : « Ce n'est pas 71, c'est 41 ».

Monsieur DELACOUR : « Il y en aurait que 41 ? »

Madame CARON : Oui ce sont des renouvellements, les anciens ont été vendus pour faire l'acquisition de nouveaux ».

Monsieur DELACOUR : « Parce que la somme c'est 76 000 € pour 41 imprimantes, c'est énorme »

Monsieur le Maire : « Ce sont des photocopieurs »

Monsieur DELACOUR : « Oui je sais bien mais c'est beaucoup »

Madame CARON : « Il y a du monde »

Monsieur DELACOUR : « Oui je sais bien qu'il y a du monde, j'avais fait le ratio sur 71 et ça faisait 1 000 € l'imprimante quoi, je trouvais ça un peu cher mais bon. Ensuite sur les investissements, il y a l'ensemble des jeux immobiliers, le Lappset à 43 000 €, c'est où ça ? c'est ce qui va être mis dans le City stade parce que ce sont des jeux d'extérieur, je suppose ».

Monsieur le Maire : « C'est sur le compte administratif, donc c'est 2024 ».

Madame CARON : « Le City stade ça va être pour 2025, on n'est pas sur le même budget, sur la même année ».

Monsieur DELACOUR : « Ah oui, c'est vrai, c'est juste. Il y a peut-être aussi le renouvellement de ce qui existe déjà ».

Monsieur PARIS : « Ce sont les jeux qui ont été mis à la liaison douce ».

Monsieur DELACOUR : « Et enfin une dernière, c'est les poteaux incendie, DECI c'est les bouches d'incendie, je suppose. Il y en a beaucoup ? parce que la somme est conséquente ».

Monsieur DECAIX, Adjoint : « Bonsoir tout le monde. On a repris une mairie qui n'avait pas de défense incendie digne de ce nom. Depuis 2015, on est dans l'obligation de faire une défense incendie. Depuis le début du mandat, c'est 410 000 € qu'on investit pour la défense incendie des Saint-Martinois, donc oui il y en a beaucoup, oui ça fait énormément mais c'est comme tous les bâtiments, on a récupéré des bâtiments dans un état quand même assez catastrophique. Il faut quand même se le dire !

Monsieur DELACOUR fait part de ses doutes mais sans prendre le micro (propos inaudibles).

Monsieur DELACOUR : « Combien y a-t-il de bouches incendie qui ont été refaites ? ».

Monsieur DECAIX : « Au moins 75 ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions concernant le compte administratif et donne la parole à Monsieur PRUVOST.

Monsieur PRUVOST, 1^{er} adjoint : « Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous, juste apporter quelques précisions sur les ratios dont Monsieur DELACOUR a parlé en début de son intervention. Donc, le ratio n°1, les dépenses réelles de fonctionnement, le ratio par habitant, donc les dépenses réelles de fonctionnement sont les ressources humaines, les charges courantes, les subventions versées, elles ont en effet augmenté, mais elles ont augmenté moins que l'inflation par rapport à 2023, ce qui montre un réel effort des services financiers et de Caroline sur la maîtrise de ces dépenses de fonctionnement, puisque c'était une consigne de l'État de demander aux collectivités locales d'augmenter moins que l'inflation leurs dépenses réelles de fonctionnement, donc c'est une vraie satisfaction. Là, où je rejoins Monsieur DELACOUR, c'est sur l'augmentation des recettes de fonctionnement, en effet, pour financer les salaires de nos agents, pour financer l'énergie, pour financer les subventions, il y a la part d'imposition qui est la plus importante et il y a aussi la part des dotations directement de l'État. Il faut savoir qu'à Saint-Martin, on est très mal loti au niveau des dotations. On a par habitant, 155€ de dotation de l'État par habitant, ce qui représente, par rapport aux villes du Département, la moyenne du Département sur la même strate, c'est à dire 10 000 – 20 000 habitants, 4 à 5 fois moins puisqu'on est sur le niveau départemental à 526 € par habitant. C'est à dire qu'on a 5 fois moins de dotations de l'État et ça ce n'est pas une question de politique, de municipalité, c'est une question de

critères, d'assiette fiscale. Le choix, par contre politique, qui a été fait par Monsieur le Maire, sa majorité, Caroline Caron, c'est de ne pas compenser ce manque à gagner par une augmentation des impôts, ça c'est réel. Donc pour éviter d'augmenter les impôts, nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement.

Sur les autres ratios, puisqu'il y en effectivement d'autres, il y en a 10, il y a un ratio qui est intéressant où également c'est le ratio de la dette par habitant.

L'encours de dette par habitant à Saint-Martin est de 320 € voilà 320 € par habitant, quant au niveau départemental, et ce sont des chiffres de la DGFIP je ne les invente pas, il est de 903 €, donc trois fois moins. Ça ce sont des choses qui sont concrètes et qui montrent qu'on a une gestion financière qui est maîtrisée, merci ».

Monsieur DELACOUR : « Monsieur PRUVOST fait toujours des interventions après. Je ne veux pas rentrer dans le débat, mais il faut comparer ce qui est comparable, c'est à dire il faudrait comparer la strate des communes de 10 000 et + ».

Monsieur le Maire : « C'est ce qui vient d'être dit et fait ».

Monsieur DELACOUR : « Oui mais si vous ne le faites pas figurer, on ne peut que croire vos paroles, on espère que vous avez raison »

Monsieur le Maire : « On vous fera parvenir les ratios départementaux ».

Monsieur DELACOUR : « Merci mais je peux les voir sur Internet ».

Monsieur le Maire : « S'il n'y a plus de question, je vais vous laisser et céder mon fauteuil à René WIART afin de procéder au vote du compte administratif ».

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Monsieur WIART prend la présidence de la séance et procède au vote.

La délibération est votée, à la majorité (Votants : 30 /Pour : 24 / Abstention : 6)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

3) Affectation définitive du résultat 2024

Madame CARON : « Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter définitivement le résultat de fonctionnement 2024 de la commune qui s'élève à 6 440 085 € comme indiqué dans le tableau annexé, c'est-à-dire 4 258 967,01 € en réserve au compte 1068 et 2 181 458,57 € à l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 ».

Monsieur DELACOUR : « Simplement Madame CARON, la réserve reportée sur le compte 1048, c'est moins, c'est négatif puisque quand on regarde le tableau investissement affectation du résultat, on voit qu'il est négatif. C'est moins 4 258 967 € »

Madame CARON : « C'est le besoin de trésorerie mais du coup on vient de le remettre »

Monsieur DELACOUR : « Oui mais ça vient en moins dans les réserves »

Monsieur le Maire : « Mais c'est normal dans le compte d'investissement Monsieur DELACOUR »

Monsieur DELACOUR : « Mais non c'est en réserve, je ne parle pas technique comptable mais je fais simplement remarquer que le résultat en investissement est négatif, c'est tout ».

Monsieur le Maire propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autre remarque de passer au vote.

La délibération est votée, à la majorité (Votants : 32 /Pour : 26 /Abstention : 6)

4) Décision Modificative n°1-2025

Madame CARON : « Donc, il est proposé au Conseil municipal d'approver cette décision modificative n°1 qui s'élève à un montant de 83 324,06 € qui se décompose donc pour la partie investissement à un montant de 59 138,36 €, équilibrée donc aussi bien en dépenses qu'en recettes. En dépenses d'investissement, on retrouve beaucoup de régularisation une fois de plus, tout simplement parce que le SGC est audité en ce moment et donc il demande aux communes de procéder à beaucoup de régularisations, d'où les reprises sur amortissement que vous allez trouver en dépenses. Les montants sont faibles mais de toute façon on est obligé de le faire.

On enlève 59 349,40 € en réserve imprévue, c'est la somme la plus importante, pourquoi ? Parce qu'il faut payer les frais de géomètre pour le sentier piétonnier de la rue de la colonne, il y a également un changement de la climatisation sur la salle des mariages en mairie, des compléments d'aménagement pour le CCAS, un contrôle d'accès pour Brassens, de l'outillage, des PC de remplacement cause sécurité informatique. Il faut savoir que sur ces 11 PC, on en a en tout, si je ne me trompe pas, 41 à changer, il est forcément, hors de question d'investir autant sur une année donc on va lisser les dépenses pour pouvoir changer tous les ordinateurs, les logiciels mais cette année on en a prévu 11.

Ensuite, il y a également tout ce qui est équipement pour le foyer du Mont-Lambert ou du mobilier pour les manifestations et l'aire de jeux à Anne Frank, c'est principalement les grosses dépenses puisqu'après comme je vous le dis, il s'agit beaucoup de régularisation sur des imputations.

Donc, c'est 59 138,36 € en dépenses d'investissement qui sont équilibrés en recettes par un virement de la section de fonctionnement à 21 078,47€ puis ensuite on a également perçu, par exemple, l'ADEME, les subventions pour AVELO 3 avec une partie qui est aussi reversée à la commune de Wimille.

Pour la partie fonctionnement, on a, comme je viens de vous le dire, le virement à la section d'investissement, également on a eu une révision de prix sur le mois de décembre pour les poses et déposes des illuminations de Noël donc 4 600 €, on a encore une correction sur le BP de 500 €, on a les subventions pour trois associations qui ont rendu leur dossier de demande de subvention en retard mais on vient les mettre en DM sans aucun souci, on les verra en délibération.

Et donc ces dépenses de fonctionnement quant à elles sont équilibrées en recettes pour un montant de 24 185,70 € avec la production immobilisée de 20 833 € pour les travaux en régie du chalet du stade, une reprise sur amortissement et la reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants que nous verrons également après ».

Monsieur DELACOUR : « Je vous promets qu'après, je ne dirai plus rien. A un moment, je vois qu'il y a l'acquisition du moulin l'abbé à 8 875 €, on l'a revendu ça à l'association ? »

Madame CARON : « Alors ça va être facturé au Fonds de dotation, ça ne l'est pas encore, nous sommes encore propriétaire, pour l'instant ».

Monsieur DELACOUR : « Il y a aussi la construction du City stade, aménagement paysager, les 24 000 €, il y a plein de frais après derrière, parce que les jeux ça coûtent très cher ».

Monsieur le Maire : « Là c'est uniquement l'aménagement paysager ».

Monsieur DELACOUR : « Après les DECI, c'est toujours la protection incendie ? J'ai bien compris qu'il n'y avait pas de protection incendie à Saint-Martin, mais comment ça se fait qu'on le met en négatif et en positif là ? »

Madame CARON : « Parce que c'est une demande aussi du SGC (service de gestion comptable) ».

Monsieur le Maire : « C'est une régularisation, en fait, quand vous avez un chiffre en négatif et le même en positif, c'est un changement de ligne ».

Monsieur DELACOUR : « Oui ok, en plus vous l'aviez déjà expliqué ça mais bon, je suis un peu lourd. Aux recettes en investissement, vous avez des frais AGORASTORE, c'est la maison de la rue de La Clarté à moins 25 000 € ? Je crois que l'on retrouve une commission AGORASTORE à moins 19 000 € dans le fonctionnement, bref, on ne va pas mélanger les deux. Je voudrais refaire le point là-dessus, vous les revendez les maisons rue de la clarté ? On les a achetées ? »

Monsieur le Maire : « Non, on ne les a pas achetées, ce sont des biens sans maître qui ont été restitués à la commune et que nous vendons. Comme c'était une vente aux enchères, c'est une plateforme spécialisée dédiée à la vente aux enchères, il y aura des frais imputés sur cette vente aux enchères, donc on prévoit dans le budget ces lignes, voilà ».

Madame CARON : « Et on retire les 19 000 € parce qu'on pensait devoir payer une commission en fonction des ventes mais en fait c'est inclus dans le prix de vente des maisons, donc on l'enlève ».

Monsieur DELACOUR : « Et on les revend combien ? »

Monsieur le Maire : « C'est une vente aux enchères »

Monsieur DELACOUR : « Ah oui, ça ne nous a rien coûté au départ, c'est bon, on fera une plus-value de toute façon, donc c'est une bonne nouvelle ».

Madame CARON : « D'où l'intérêt d'investir aussi ».

Monsieur DELACOUR : « Oui enfin bon, on ne va pas lancer le débat, on ne va pas acheter des ruines quand même, enfin après ce n'est pas grave, je pense que j'ai fait le tour moi. Ah si, y a quand même encore une petite dernière pour la route, c'est le cas de le dire, c'est AVELO, c'est avec Wimille que l'on fait ça ? »

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur DELACOUR : « On leur restitue cet argent puisqu'on a été subventionné ? »

Madame CARON : « Oui, nous on redonne la moitié de la subvention, on a été subventionné 30 000 € on leur redonne 15 000 € ».

Monsieur DELACOUR : « D'accord, je me suis laissé dire, vous avez commencé à faire des pistes cyclables, Monsieur le Maire, sur Saint-Martin ? C'est la suite d'AVELO alors ? »

Monsieur le Maire : « AVELO 3, c'est un complément du schéma directeur cyclable de la CAB et on est en train justement d'étudier les rues de la commune qui seraient concernées pour du développement complémentaire ».

Monsieur DELACOUR : « Parce qu'il y en a une qui est en état de fabrication, si je peux dire comme ça, enfin d'élaboration, de construction Impasse Defachel pas loin de la mairie »

Monsieur le Maire : « De mémoire, c'est un déploiement par la CAB, c'est le schéma directeur de la CAB, nous on sera sur d'autres rues »

Monsieur DELACOUR : « Ce n'est pas vous, d'accord, parce que si vous voulez, sans mauvais esprit, on ne voit pas trop l'intérêt du truc, on va dans une impasse, il y a un portillon donc les vélos ne peuvent pas passer ».

Monsieur le Maire : « C'est pour rejoindre d'autres pistes cyclables qui sont situées plus loin sur la zone ».

Monsieur DELACOUR : « Donc le portillon va sauter alors ? »

Monsieur le Maire : « C'est la CAB qui décidera »

Monsieur DELACOUR : « Par contre, il faudrait que les riverains soient au courant quand même, parce qu'on ne peut pas se stationner sur une piste cyclable, je ne vous apprends rien ».

Monsieur le Maire : « En toute logique, non ».

Monsieur DELACOUR : « Voilà, c'était ma remarque, merci ».

La délibération est votée, à la majorité (Votants : 32 /Pour : 26 /Abstention : 6)

5) Attribution de subventions

Madame CARON : « Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes : 400 € pour les Shooting Stars ; 450 € pour Dark Angel et 150 € pour l'association française des diabétiques ».

La délibération est votée, à l'unanimité (Votants : 32 /Pour : 32).

6) Admission en non-valeur et en créances éteintes de titres de recettes

Monsieur le Maire : « La commune avait prévu d'encaisser des recettes sur des titres émis, or, le comptable public juge que certaines de ces créances sont irrecevables et peuvent être admises en non-valeur par délibération du Conseil Municipal. Il s'agit de 11 titres émis pour la capture d'animaux pour un montant total de 827 € et 4 titres émis dans le cadre du recouvrement de la TLPE pour 3 344,19 €. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en non-valeur de ces titres ».

La délibération est votée, à l'unanimité (Votants : 32 /Pour : 32).

7) Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants

Monsieur le Maire : « Nous sommes sur à peu près la même délibération, lors du précédent conseil, des provisions pour dépréciation d'actifs circulants avaient été inscrits en dépenses au compte 6817. Ces créances étant désormais éteintes pour la majorité, il convient de reprendre les provisions faites sur ces titres à hauteur de 2 898,10 € ce que vous avez vu dans la décision modificative ».

La délibération est votée, à l'unanimité (Votants : 32 /Pour : 32).

8) Régularisation comptable de l'état de la dette

Monsieur le Maire : « Dans le cadre du contrôle de l'état de la dette, le comptable a retrouvé une différence de 7 337,26 € entre notre compte 1641 et l'état de notre dette. Cette différence provient d'emprunt de longue date, soldé depuis de nombreuses années, il est impossible de retrouver l'origine et les écarts constatés. Le service comptable public propose donc de régulariser cette différence en nous autorisant à procéder à une opération non budgétaire en créditant notre compte 1641 par le débit du compte 1068 pour un montant équivalent de 7 337,20 € ».

La délibération est votée, à l'unanimité (Votants : 32 /Pour : 32).

9) Remboursement par la société « Chèque Déjeuner » des chèques déjeuner perdus et périmés

Monsieur le Maire : « C'est une délibération classique que nous prenons chaque année en juin. La société nous a remboursé en 2025 un montant de 42 €. Il est proposé au Conseil Municipal de verser cette somme à l'Amicale du personnel »

La délibération est votée, à l'unanimité (Votants : 32 /Pour : 32)

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour l'Amicale du Personnel qui organise de très belles manifestations »

10)Organisation de voyages pour les adhérents du service seniors. Autorisation de signature des conventions et règlement des acomptes

Monsieur le Maire : « En effet, le service SENIORS continue de proposer des voyages comme il était fait avant et la mairie demande cette délibération cadre pour pouvoir engager des acomptes de versement, avant le versement de la facture totale puisqu'auprès des voyagistes ou des transporteurs, nous sommes obligés de verser des acomptes de réservation. Cette délibération a pour but de nous aider à pouvoir prendre ces décisions de financement sans devoir délibérer à chaque voyage proposé par le service SENIORS ».

Madame LEBON : « Je voudrais une précision, quand vous avez dissous l'OF3, il y avait de l'argent dans cette association, la somme était de combien ? »

Monsieur le Maire : « Ça je ne le sais pas, parce que c'est une association privée, je n'ai pas à le savoir. Je sais qu'ils avaient des dettes à régler et à solder, et de toute façon cette somme sera reversée à une association ».

Madame LEBON : « A une association, oui je sais, la mairie ne peut pas le récupérer donc en fait c'est de l'argent perdu pour la commune. Donc quel intérêt y avait-il à créer un service séniors qui, à mon avis, doit coûter plus cher qu'avant ?»

Monsieur le Maire : « Non, il ne coûte pas plus cher qu'avant. En fait la réalité c'est qu'il y avait une gestion qui n'était pas forcément très nette de l'utilisation d'agents municipaux qui travaillaient à l'OF3, qui était une association et qui n'était pas compensée. Donc pour apurer les comptes, le service comptable nous a demandé de mettre un terme à cet usage et de régler les choses, donc on a repris ça à notre compte et ça fonctionne tout aussi bien et les gens sont tout aussi heureux ».

Madame LEBON : « Oui et bien écoutez, on l'espère, c'est dommage d'avoir perdu de l'argent ».

Monsieur le Maire : « Que voulez-vous ..., je vous remercie Madame LEBON pour ces questions. Y a-t-il d'autres questions ? »

La délibération est votée, à la majorité (Votants : 32 /Pour : 26 Abstention : 6)

11)Titres restaurant pour le personnel communal

Monsieur le Maire : « Comme chaque année, nous prenons aussi une délibération sur les titres restaurant pour le personnel et comme chaque année, nous augmentons le nombre de chèques déjeuner pour nos personnels. Nous passons donc à 17 chèques déjeuner à compter du 1^{er} juin. Je suppose qu'il n'y a pas de question ».

La délibération est votée, à l'unanimité (Votants : 32 /Pour : 32)

12)Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour 2025. Cr éation de six postes à temps complet : 3 « agent de maîtrise », 2 « r édacteur », 1 « ingénieur »

Monsieur le Maire : « Modification du tableau des effectifs par la création de 6 postes à temps complet suite aux dossiers proposés à la promotion interne. Certains agents sont promouvables à la promotion interne car inscrits sur les listes d'aptitudes établies par le Centre De Gestion. À noter qu'en 2025, 16 dossiers avaient été proposés suite aux entretiens individuels et qu'après concertation avec les chefs de service, 9 dossiers avaient été validés. Pour permettre la nomination des agents, il convient d'ouvrir des postes nécessaires, à savoir 3 postes d'agent de maîtrise, 2 postes de rédacteur et 1 poste d'ingénieur. Les nominations des agents sont prévues pour le 1^{er} juillet. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? »

Madame LEBON : « On peut avoir le nom des personnes, on voudrait les féliciter, on peut avoir la liste ? »

Monsieur le Maire : « Oui vous aurez la liste des noms demain Madame LEBON ».

Madame LEBON remercie Monsieur le Maire.

La délibération est votée, à l'unanimité (Votants : 32 /Pour : 32).

13) Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour 2025. Crédit de deux postes à temps non complet : « adjoint technique territorial »

Monsieur le Maire : « Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour 2025, création de deux postes à temps non complet dans le cadre du départ programmé d'agents et la réorganisation des services. Il convient de pérenniser deux postes d'agents qui interviennent sur le temps périscolaire pour la rentrée de septembre à la cantine, garderie, propreté des locaux, à temps non complet ».

Madame LEBON : « Ce sont des emplois aidés ou des contrats classiques ? »

Monsieur le Maire : « Ce sont des contrats à temps partiel ».

Madame LEBON : « Ok donc c'est pour les écoles ? »

Monsieur le Maire confirme.

La délibération est votée, à l'unanimité (Votants : 32 /Pour : 32).

14) Contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public

Monsieur le Maire : « Je cède la parole à Valérie DELPORTE pour nous présenter cette délibération ».

Madame DELPORTE, Conseillère Municipale Déléguée : « Bonsoir, alors ALCOME, c'est un éco-organisme qui œuvre pour la réduction des mégots dans l'espace public. De fait, ils vont nous aider à déployer des cendriers sur l'ensemble de la commune, à des endroits stratégiques qui vont désormais devoir être en relation avec la loi, la nouvelle loi interdisant de fumer dans les espaces publics. Le déploiement se fera donc en fonction de cette contrainte, on verra où les cendriers seront installés, en bordure probablement des endroits interdits afin de signaler en même temps l'interdiction dans la zone qui suit. Aucun frais pour la commune, la collecte des déchets, donc des mégots, sera financée par l'organisme ALCOME qui est lui-même financé par les taxes sur la vente des cigarettes, à hauteur d'environ 11 000 € par an, c'est une somme par habitant, il y aura en plus des distributions de cendriers de poche. C'est déjà actif dans de nombreuses communes de France, on est la 3^{ème} de l'agglo après Wimereux et Hardelot, il pourrait y avoir un recyclage éventuel des mégots ensuite mais il faut attendre l'année suivante et le financement ça, ça se paye, à suivre ».

Monsieur DELACOUR : « J'ai regardé, moi j'ai lu vraiment le contrat, il est hallucinant, on a que des obligations là-dedans. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le parcourir et je ne vois pas ce qu'on y gagne parce qu'on paye 11 800 € comme vous avez dit ».

Madame DELPORTE : « On ne paye pas, on nous les donne ! »

Monsieur DELACOUR : « Vous payez une cotisation par habitant, là »

Madame DELPORTE : « Non, on nous les donne. C'est une subvention, donc on ne paye rien nous ».

Monsieur DELACOUR : « On ne paye rien ? Je ne l'ai pas compris comme ça ».

Madame DELPORTE : « Si, si, je vous assure, ce sont eux qui financent ».

Monsieur le Maire : « C'est le produit des taxes du tabac et en fait les cigarettiers sont obligés de le faire ».

Madame DELPORTE : « Voilà, c'est un juste retour des choses ».

Monsieur DELACOUR : « D'accord, si c'est comme ça, je veux bien parce que s'il avait fallu payer cette somme-là, on aurait pu très bien le faire nous-mêmes ».

Madame DELPORTE : « Non, il y avait trop de choses à faire avant ».

Monsieur le Maire : « C'est justement l'intérêt de pouvoir récupérer de la part des cigarettiers une somme d'argent et pour éviter la pollution dans les rues de la ville, des mégots de cigarettes ».

Monsieur DELACOUR : « Il y a 4 buralistes à Saint-Martin je crois, 4 ou 5 avec Auchan peut-être, il n'y en a pas beaucoup quand même ».

Madame DELPORTE : « Non mais il y a beaucoup de gens qui fument quand même »

Monsieur le Maire : « À Auchan, il n'y a plus de buraliste ».

Monsieur DELACOUR : « Non mais si c'est gratuit tant mieux ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas gratuit, on gagne 11 800 € »

Madame DELPORTE : « C'est 1,08 par habitant quelque chose comme ça, qu'on soit fumeur ou non »

Monsieur le Maire : « D'autres remarques concernant cette délibération, nous passons donc au vote ».

La délibération est votée, à l'unanimité (Votants : 32 /Pour : 32).

Monsieur le Maire : « Je vous remercie et nous terminons ce conseil par une très belle unanimous. Il me revient de remercier l'ensemble des services ayant participé à l'installation de ce conseil municipal, l'ensemble des services, le service communication. Je remercie la presse d'être venue en nombre ce soir pour nous accompagner ainsi que le public. Je vous souhaite, pour ceux qui auront la chance de le faire, de belles vacances et je vous informe qu'à l'issue de ce conseil est offert le pot de l'amitié. Merci à tous et bonne soirée ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 45.



**Le Maire,
Raphaël JULES**

Visa du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink.

A handwritten signature in black ink.